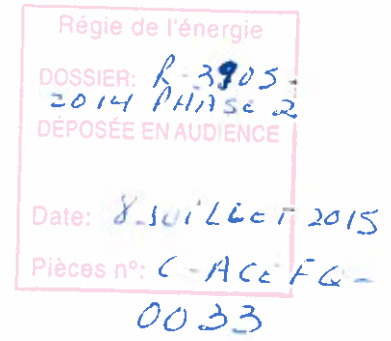


R-3842-2013
HQTD-2 doc. 1 p. 46-47

démontrer sa pertinence pour HQD et HQT. Les facteurs de risque comprennent :

- 1) Propriété d'actifs de production réglementés
- 2) Risque lié au coût des combustibles et des achats d'énergie
- 3) Risque lié aux fluctuations des volumes / de la demande
- 4) Risque de non-recouvrement des dépenses en immobilisations
- 5) Réglementation des tarifs et partage des écarts de rendement
- 6) Décalage réglementaire
- 7) Mécanismes de recouvrement des coûts
- 8) Risques à plus long terme



Les résultats détaillés de l'analyse des risques d'affaires sont présentés à l'annexe A ainsi qu'aux tableaux 1 à 7 de la pièce JMC-4.

Q. Veuillez résumer vos conclusions concernant les risques d'affaires de HQD et de HQT par rapport aux groupes de référence canadien et américain.

R. Concentric remarque d'abord que la protection réglementaire est généralement plus efficace pour réduire le risque d'affaires à court terme, et pourrait donc ne pas être en mesure d'atténuer le risque d'affaires à plus long terme. Les renseignements suivants offrent un bref résumé des conclusions concernant les principales catégories du risque d'affaires de HQD et de HQT par rapport aux groupes de référence canadien et américain :

- 1) Risque lié aux actifs de production réglementés : HQD détient très peu d'actifs de production réglementés (production diesel dans les collectivités éloignées) et est exposée à un risque d'affaires comparable à celui des sociétés d'exploitation du groupe de référence canadien, la plupart ne détenant aucun actif de production réglementé. Son

risque d'affaires est plus faible que celui des sociétés d'exploitation du groupe de référence américain, car plusieurs d'entre elles disposent d'un grand nombre d'actifs de production réglementés. Pour sa part, IIQT est une société entièrement axée sur le transport et ne détient donc aucun actif de production réglementé.

- 2) Risque lié au coût des combustibles et des achats d'énergie : l'approvisionnement énergétique de IIQD provient à environ 97 % de l'électricité patrimoniale, ce qui signifie qu'elle n'est pas exposée au risque lié aux variations de son prix. Le reste de l'approvisionnement de IIQD, soit 3 %, est acheté en vertu de contrats à long terme, et ne maintient aucun mécanisme d'ajustement automatique pour les coûts des achats d'énergie. Ces coûts sont plutôt recouvrés lors du dépôt du dossier tarifaire annuel, et toute différence entre les coûts d'achat d'énergie réels et prévus est reportée et recouvrée grâce à un compte d'écarts des coûts. Les sociétés de distribution des groupes de référence canadien et américain utilisent des clauses d'ajustement du coût du combustible qui leur permettent de répercuter le coût du combustible sur les clients. Ainsi, ces sociétés ne sont habituellement pas exposées à un risque en ce qui a trait aux écarts entre le coût du combustible prévu et réel, sauf en ce qui concerne le Wisconsin et la Nouvelle-Écosse.
- 3) Risque lié aux fluctuations des volumes / de la demande : IIQD est en quelque sorte moins protégée contre les fluctuations des volumes / de la demande que les sociétés d'exploitation du groupe de référence canadien. La majeure partie de ces sociétés jouit en effet d'une protection plus élevée contre le risque de volume que IIQD, qui n'est protégée contre le risque de volume que par son compte d'écarts liés aux aléas